

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DONS POUR L'ÉLABORATION DE PROJETS (PPG)

Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) accorde des dons pour l'élaboration de projets (PPG), d'un montant pouvant aller jusqu'à US\$ 50 000, aux fins suivantes (seules ou en association):

- application d'outils d'évaluation des capacités SPS et d'établissement de priorités en la matière;
- réalisation d'études de faisabilité précédant l'élaboration du projet, afin d'évaluer l'impact potentiel et la viabilité économique des propositions quant à leurs coûts et avantages escomptés; et/ou
- élaboration de propositions de projet susceptibles d'être financées par le STDF ou d'autres donateurs.

Les demandes de financement qui satisfont aux critères d'admissibilité du STDF sont examinées par le Groupe de travail du STDF, dont dépend la décision finale. Vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur les critères d'admissibilité et autres prescriptions dans la *Note d'orientation pour la présentation de demandes de financement*. La demande complétée doit être présentée via le système de [demande en ligne du STDF](#).

Titre du projet pour lequel le PPG est demandé	Evaluation des besoins SPS des acteurs privés et public de la filière horticole burundaise pour l'accès aux marchés locaux, régionaux et internationaux
Budget demandé au STDF	48 100 USD
Nom complet et coordonnées de l'organisation ou des organisations requérantes (s)	Inter Profession des Fruits du Burundi (IPFB) ; B.P. 829 Bujumbura - Burundi
Nom complet et coordonnées de la personne à contacter	NDAYIZEYE Alfred Secrétaire Exécutif/IPFB Téléphone : +257 76 27 52 55 Courriel : bagabo.alfred@gmail.com

I. CONTEXTE ET RAISON D'ÊTRE

1. *Quel est l'objet du PPG? Expliquez s'il est demandé pour: i) appliquer un outil d'évaluation des capacités SPS ou un outil d'établissement des priorités SPS; ii) réaliser une étude de faisabilité (préalable à l'élaboration du projet) afin d'évaluer l'impact potentiel et la viabilité économique des propositions quant à leurs coûts et avantages escomptés; et/ou iii) élaborer une proposition de projet susceptible d'être financée par le STDF ou d'autres donateurs?*

La demande est motivée par la volonté de revaloriser la filière horticole du Burundi en respectant les nouvelles exigences des marchés nationaux, régionaux et internationaux. Ces dernières incluent la production de fruits et légumes de qualité mais également le strict respect des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS).

La production horticole au Burundi bénéficie d'un climat propice et de terres fertiles qui mérite d'être redynamisées par l'augmentation des ventes de produits sur les marchés locaux, régionaux et internationaux avec un effet sur la réduction de la pauvreté dans le pays via la création d'emplois de qualité et de revenus additionnels pour les producteurs. L'accès à ces marchés est toutefois conditionné par le respect des exigences commerciales et réglementaires, notamment dans le domaine SPS.

L'objet de cette demande de PPG est de réaliser une évaluation des besoins SPS des acteurs horticoles privés et publics burundais, d'identifier les filières et besoins prioritaires et d'élaborer, pour ces besoins, des « fiches actions » qui serviront de base à l'élaboration de proposition de projets à soumettre aux bailleurs.

Situation générale du secteur horticole burundais

Depuis la fin des années 1980, des filières de nouveaux produits d'exportation non traditionnels tels que les légumes, fruits tropicaux et fleurs hors saison se sont développées au Burundi, avec le potentiel de devenir l'un des principaux secteurs d'exportation du pays.

Les conditions climatiques, la pluviosité, l'altitude et la qualité des sols donnent au Burundi des avantages incontestables pour le développement d'une agriculture de haute qualité, tant pour les produits tempérés que pour les produits tropicaux, sur les marchés locaux, régionaux et internationaux

Les exemples du Kenya, du Rwanda, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et d'autres pays africains montrent qu'une sélection judicieuse de variétés de fruits et légumes pour répondre à la demande sur les marchés visés (dont internationaux), conjuguée à une organisation efficace de la production, de la collecte et de la logistique, à des installations de conditionnement appropriées et à un système de contrôle irréprochable peuvent contribuer à établir des relations commerciales solides, notamment avec des partenaires européens.

Au Burundi, la production et la commercialisation de fruits, légumes et fleurs a débuté à plein régime au début des années 90. Les exportations vers l'UE ont culminé à 1076 tonnes en 1993, chutant par la suite à des quantités minimales après 1996. En 2002, les exportations de ces produits vers l'UE n'ont pas dépassé 35 tonnes. Les produits exportés sont notamment les fruits de la passion, les mangues, les papayes, les haricots verts, les piments, les aubergines, les patates douces ainsi que les fleurs coupées (heliconias et roses) et ornementales (dracaenas).

Au niveau régional, on observe des flux importants vers les pays voisins, principalement le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda avec comme produit dominant le manioc.

Selon les exportateurs burundais, le déclin du secteur a pour causes les troubles politiques et l'insécurité qui en découle et, par conséquent, l'embargo imposé par les pays voisins et l'interruption des liaisons aériennes directes avec l'Europe.

De manière globale, la consommation de produits horticoles augmente partout dans le monde. Malgré des origines concurrentes bien établies, des opportunités commerciales existent pour capturer une part croissante de la demande sur les marchés domestiques, régionaux et internationaux. Par ailleurs et à l'instar d'autres pays en Afrique, les filières d'exportation horticoles ont l'opportunité de jouer un rôle moteur dans la diffusion de bonnes pratiques agricoles pour contribuer à la transformation du secteur agricole et alimentaire burundais dans son ensemble.

Les fruits et légumes produits au Burundi

- Le fruit de la passion (maracudja ou grenadille)

Rares sont les plantations organisées en vraies cultures industrielles car on trouve les grenadilles un peu partout souvent autour des compostières. Il s'agit d'une culture artisanale.

On ne connaît au Burundi que la grenadille violette « *Passiflora edulis* » intéressante en raison de sa teneur en jus plus élevée. Le fruit de la passion est principalement utilisé pour la transformation en jus et a fait l'objet de vente en frais au niveau régional (Rwanda principalement).

- **La mangue**

Jusqu'en 1994, ce produit n'était pas cultivé et exploité de manière industrielle mais il existe à l'heure actuelle plusieurs vergers modernes. La mangue burundaise récoltée en novembre, décembre et janvier pourrait grâce à un positionnement de niche trouver sa part de marché en Europe car elle bénéficie d'un créneau saisonnier qui n'est pas en concurrence avec la mangue de l'Afrique de l'ouest.

- **La papaye solo**

Selon l'étude du secteur horticole du Burundi, dans un rapport du JEXCO menée en 2002, le papayer est omniprésent dans les plantations paysannes situées en dessous de 1500 m d'altitude et pourrait être cultivée en plantations pour répondre à la demande des marchés nationaux régionaux et internationaux.

- **Le haricot vert**

Très peu d'informations existent sur les systèmes de production qui ont permis aux opérateurs de la filière d'exporter. Il y a eu dans les années 1990 des tonnages modestes mais réguliers d'exportation vers le marché européen. Malheureusement le manque d'infrastructures de conditionnement et la logistique n'a pas permis à la filière de se maintenir. Le succès récent de la commercialisation du haricot vert du Rwanda sur les marchés d'exportation pourrait constituer un exemple à suivre en termes de redynamisation d'une chaîne de valeur.

- **Les autres fruits et légumes**

D'autres fruits et légumes sont produits au Burundi et font l'objet de ventes sur les différents marchés : l'avocat, le tamarillo, la pastèque qui se vulgarise peu à peu et rentre aussi dans les habitudes de consommation fruitière des habitants des centres urbains principalement à Bujumbura.

Une gamme de nouveaux produits horticoles s'est ajoutée aux produits déjà existants, ce qui augmenterait les opportunités de commercialisation de la production Burundaise. Ces produits sont entre autres: les tubercules, les plantes ornementales, les plantes condimentaires et les épices, les champignons, les plantes à racines.

Notons également qu'un intérêt particulier pourrait être aussi porté sur les produits dérivés tels que les jus et notamment le jus de Maracudja afin de trouver des débouchés sur le marché régional commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe dit « COMESA » (abréviation en anglais du « Common Market for Eastern and Southern Africa ») dans lequel le Burundi est pays membre.

Les avantages, défis et opportunités du secteur horticole Burundais

Au Burundi, les produits horticoles sont reconnus et appréciés par leur saveur et leur parfum. Cet avantage comparatif constitue un atout précieux pour un positionnement de niche sur des marchés régionaux et internationaux exigeants.

Outre leur qualité gustative, la production de fruits et légumes au Burundi bénéficie de terres fertiles et encore peu exploitées qui sont traversées par de nombreuses rivières permettant une irrigation des terres. Le climat est propice aux cultures, notamment dans les zones d'altitude, avec une saison sèche courte (3 mois).

Cependant, le secteur des fruits et légumes, comme d'ailleurs bien d'autres filières, n'a pas été épargné par les conséquences de l'instabilité du pays depuis les années '90. Cette situation conjuguée à l'enclavement aérien du Burundi n'est pas de nature à faciliter la tâche des éventuels entrepreneurs prêts à investir dans la filière. Aucune solution logistique aérienne n'a su répondre aux exigences d'exportation qui sont évidemment spécifiques aux produits périssables. Le pays est par ailleurs absent depuis de nombreuses années sur les marchés régionaux et internationaux et devra regagner la confiance de partenaires commerciaux.

Enfin, le pays fait face à une concurrence importante de la part de ses voisins : le Kenya et l'Ouganda notamment (mais également le Rwanda et la Tanzanie) qui ont des filières bien organisées et efficaces. Ces pays mettent sur le marché européen une large gamme de produits horticoles qui inclut des produits que le Burundi exportait avant le blocus économique de 1996. Et ils le font dans le respect des cahiers de charges qui leur sont imposés.

En d'autres termes, la filière burundaise doit envisager une relance dont les modalités n'auront rien en commun avec celles de la fin des années 90. En effet, en plus des exigences des clients (quantité,

timing, conditionnement, qualité intrinsèque), la filière doit répondre aux nombreuses exigences réglementaires de plus en plus contraignantes.

Le pays continue de faire face à des difficultés pour accéder à certains marchés de destination de ses produits d'exportation suite au non-respect des exigences SPS des pays importateurs. En 2018, neuf (9) interceptions phytosanitaires ont été enregistrées dans les fruits et légumes en provenance du Burundi, principalement dues à la mouche des fruits ou à la non-conformité des certificats phytosanitaires.

En résumé, alors que les opportunités de développement sont nombreuses les producteurs/exportateurs burundais sont confrontés à divers facteurs limitant la production et de la commercialisation de fruits et légumes :

- la difficulté d'accéder au capital à des conditions concurrentielles
- le prix élevé des emballages (boîtes en carton) sur le marché local
- le manque d'équipements de réfrigération à l'aéroport de Bujumbura, qui ne dispose actuellement que de deux conteneurs frigorifiques de vingt pieds, capacité insuffisante en cas de reprise des exportations
- l'absence d'un dispositif de contrôle systématique de la qualité à l'aéroport
- le défaut de compréhension des opérations, de la demande, des prix, de la concurrence et des niches potentielles du marché européen
- la nécessité de former les entrepreneurs dans le domaine de la commercialisation internationale des produits frais et des fleurs hors saison
- la disponibilité de liaisons aériennes régulières, avec l'espace fret nécessaire pour relancer les exportations
- l'établissement de liens avec les marchés ruraux pour assurer un approvisionnement suffisant et régulier en produits d'exportation variés et de bonne qualité
- l'adaptation des produits exportés aux normes requises dans le commerce international et la sélection des variétés en demande
- le contrôle de la qualité des quantités exportées et la certification phytosanitaire

Peu d'appuis ont été mis à disposition des acteurs du secteur horticole et le budget alloué aux activités sanitaires et phytosanitaires en vue de la mise en conformité aux normes internationales reste en particulier insuffisant.

Objet de la demande

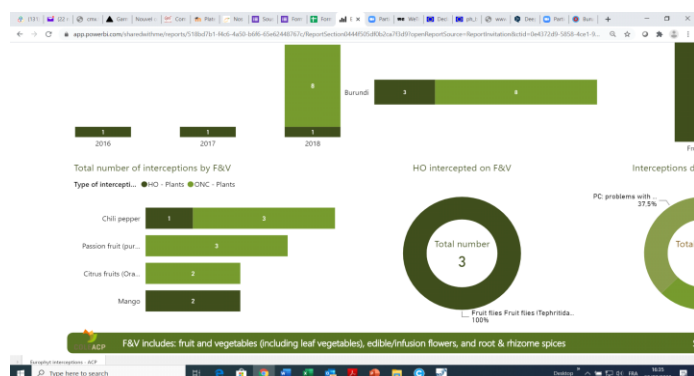
Dans ce contexte de revalorisation et d'intensification de la production et de la commercialisation de produits horticoles au Burundi, l'un des axes stratégiques d'intervention est la mise en conformité des différents acteurs avec les réglementations et exigences privées en matière sanitaires et phytosanitaires. Cette demande de PPG concerne donc la réalisation d'une mission d'appui pour :

- **Evaluer les besoins des acteurs privés et publics en matière de mise en conformité SPS**
Cette première étape s'appuiera notamment sur les résultats du PCE réalisé en 2011-2013. Les résultats de ce PCE seront capitalisés dans l'outil d'évaluation du COLEACP (voir point 8) et mis à jour pour prendre en compte les nouvelles exigences de l'UE en matière de santé des plantes. En effet les principaux challenges au Burundi sont phytosanitaires (voir point 2)
- **Identifier les filières prioritaires et leurs besoins prioritaires en matière de mise en conformité SPS**
- **Elaborer des « fiches-actions »** qui permettront de construire des propositions de projets à soumettre aux bailleurs

2. *Présentez les principaux problèmes et/ou possibilités dans le domaine SPS qu'il convient de prendre en considération. Précisez en quoi ces questions sont importantes, en particulier au regard de l'accès aux marchés et de la réduction de la pauvreté. Décrivez, s'il y a lieu, en quoi ces questions sont liées aux priorités SPS mises en évidence par l'Étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) du Cadre intégré renforcé, les résultats des évaluations des capacités dans le domaine SPS, les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, les stratégies ou politiques de développement sectorielles, etc. Voir la question n° 7, points b) à d), de la Note d'orientation.*

Selon la direction d'une institution en charge de la promotion des investissements "API", malgré l'existence d'une institution qui s'occupe du contrôle de la qualité des produits, des lacunes structurelles persistent pour que les produits locaux soient conformes aux normes et standards internationaux. Le directeur de l'Agence Burundaise pour la Promotion des Investissements regrette que certains produits locaux fassent l'objet de refus. « Quelquefois nos produits sont refusés car ils ne sont pas conformes aux normes et standards internationaux généralement acceptés», va-t-il précisé. (cfr. Burundi Eco <https://burundi-eco.com/renforcer-secteur-exportations/#.XyLaQZ4zZPY>)

En effet, en 2016, 2017 et 2018, le Burundi a reçu 11 notifications Europhyt (principalement la mouche des fruits). La problématique est donc principalement phytosanitaire.



Total des notifications europhyt par produits en 2016, 2017 et 2018.

La réalisation du PCE (2011-2013) a permis d'évaluer la situation du pays en matière de capacités SPS mais aucun plan d'action n'a été mis en œuvre suite à cet exercice. De nombreux changements ont eu lieu en matière de réglementation phytosanitaire sur certains marchés de destination (dont l'UE) ces deux dernières années et le pays, en plus d'opérationnaliser le système national SPS, doit le mettre à jour pour répondre à ces nouvelles exigences. Certains produits horticoles à plus haut risque ne peuvent pas pour l'instant être exportés vers l'UE pour cause de manque de système national SPS robuste « (notamment la mangue et le piment) ».

Des faiblesses sont observées à plusieurs niveaux et notamment :

- Au niveau du cadre juridique et réglementaire de la gestion SPS qui est obsolète ;
- L'opérationnalisation de ce cadre juridique par la mise en place de procédures
- Les capacités dans le domaine de l'analyse des risques;
- Le renforcement des capacités des différents acteurs sur les exigences des marchés de destinations en matière de SPS et sur les procédures mises en place ;
- La capacité à trouver et monitorer ces exigences.

Selon le « Cadre stratégique pour le développement de l'horticulture au Burundi, Ministère de l'agriculture et de l'élevage, 2013 », l'horticulture offre de réelles possibilités d'emploi permettant l'intégration de jeunes désœuvrés et l'amélioration du statut socio-économique de la femme comme agricultrice. La culture d'une gamme variée d'espèces et de variétés permet aux familles à faible revenu de diversifier leur alimentation et de vendre les surplus, ce qui génère des revenus d'appoint très appréciés. Au niveau commercial, le secteur de l'horticulture contribue réellement à l'activité économique du pays et se classe en quatrième position de la production agricole en valeur monétaire. L'horticulture apporte également une réponse au défi nutritionnel burundais. C'est le secteur de l'agriculture qui est le mieux placé pour contribuer à la réduction de la malnutrition et à l'amélioration de la nutrition et de la santé des populations de manière durable.

Les efforts fournis pour la réduction de la pauvreté sont négativement affectés quand des pertes économiques sont subies par des producteurs suite à une méconnaissance des normes internationales. Ceci compromet par ailleurs les efforts fournis dans le cadre de l'intégration du

Burundi au sein du commerce mondial qui vise à aider les pays les moins avancés à tirer parti du système commercial multilatéral tel que préconisé par l'OMC.

Au vu de ces considérations, une évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités des acteurs privé et public permettrait de servir de base à la professionnalisation des acteurs privés et à la conformité des systèmes SPS nationaux avec les réglementations internationales et les exigences des pays importateurs. Ce qui devrait constituer un facteur de libération d'un potentiel existant au Burundi en termes de revenus liés à la commercialisation de ses productions sur les marchés d'exportation.

3. *Quelles organisations gouvernementales, privées, universitaires ou autres soutiennent la demande de PPG? Des lettres de soutien de chacune de ces organisations, seraient un atout (appendice 1). Voir la question n° 7, point e), de la Note d'orientation.*

Notre demande de DEP arrive au moment où nos partenaires traditionnels comme, l'Agence Burundaise pour la Promotion des investissements (API) et le COLEACP qui, sans cesse soutiennent nos activités, approuvent totalement notre demande en témoigne l'accord matérialisé par les lettres de soutien en annexe

- **Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage - Département de la Protection des Végétaux ou DPV, (représentant la CIPV) et des produits Forestiers Non Ligneux**
- **Agence Burundaise pour la promotion des Investissements (API)** a pour missions de promouvoir l'investissement et l'exportation, et notamment: informer les investisseurs sur tout ce qui touche à la promotion de l'investissement et de l'exportation, assister et appuyer les investisseurs en général et les exportateurs en particulier notamment dans l'obtention des documents et/ou l'accomplissement des formalités exigées par la loi, Concevoir les réformes nécessaires à l'amélioration du climat des affaires, interpellier les administrations sur les cas de non application ou de mauvaise application de toute loi ou réglementation en rapport avec la promotion des investissements et des exportations.
- **Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU)**
L'ISABU est une institution nationale sous la tutelle du Ministère d'agriculture et de l'Élevage créée par l'ordonnance législative no B7/11 du 22 juin 1962, mandatée pour faire de la recherche agricole afin de fournir aux agriculteurs burundais un matériel animal et végétal performant ainsi que des technologies accompagnatrices appropriées.
Vision: Contribuer à la mise en place d'un secteur agricole dynamique fondée sur des technologies innovantes, des connaissances et des approches qui répondent aux besoins des utilisateurs des résultats de recherche.
Mission: Contribuer, en collaboration avec ses partenaires, au développement des innovations et des connaissances agricoles qui visent une amélioration du bien-être et une agriculture orientée vers le marché par l'accroissement de la productivité et de la promotion des chaînes de valeur.
- **COLEACP** est un réseau d'entreprises et d'experts qui s'engagent pour une agriculture durable. Il a été créé en 1973 par les acteurs du commerce international des fruits et légumes en tant qu'association interprofessionnelle à but non lucratif dont le but principal est de soutenir le développement d'une agriculture et d'un agro-secteur durables et compétitifs. Sur le plan opérationnel, le COLEACP est un réseau et un outil d'assistance technique pour le développement durable et inclusif du secteur privé (PME) et des autorités compétentes, reposant sur une expertise et un système actif de formation dans 50 pays (hors de l'UE).
Depuis sa création, le COLEACP gère des projets de développement (dont les programmes FFM et FFM SPS) dans le secteur agricole et alimentaire des pays ACP, financés par des bailleurs de fonds internationaux. L'objectif général des programmes est de réduire la pauvreté, d'améliorer la sécurité alimentaire et d'assurer une croissance durable et inclusive en renforçant le secteur agroalimentaire dans les pays ACP.

De plus, le Président de notre plate-forme « InterProfessions des Fruits du Burundi », Mr. Emmanuel NTAKIRUTIMANA est très conscient de la nécessité de ce Don pour élaboration du projet en perspective, ce d'autant plus qu'il est Membre du Comité National SPS et qu'en plus de cela, la question des mesures Sanitaires et Phytosanitaires se retrouve toujours en discussions lors des réunions communautaires dans le cadre de la facilitation du transport aérien d'où la dimension de cette aspect des capacités SPS.

4. *En quoi ce PPG complètetil ou renforcetil les programmes nationaux et/ou les projets financés par des donateurs, passés, en cours et/ou planifiés? Voir la question n° 7, point f), de la Note d'orientation.*

Plusieurs projets relatifs à l'accès aux marchés et aux normes SPS ont été mis en œuvre au Burundi et certains y sont toujours actifs.

En ce qui concerne cette demande de PPG, le TCP/BDI/3301 servira de base à l'actualisation des besoins nationaux en matière de SPS et à la priorisation de la filière et des activités.

Les projets passés et en cours sont notamment :

- Deux TCP (TCP/BDI/3301 et TCP/RAF/3312) ont appuyé la formulation d'un plan stratégique pour le renforcement des capacités phytosanitaires nationales et pour la révision de la législation phytosanitaire. Grâce à ces projets, le Burundi s'est mis en conformité avec les réglementations phytosanitaires de la communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et de la Communauté des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC). Néanmoins, ni la stratégie phytosanitaire, ni son plan d'action n'ont été mis en œuvre depuis leur élaboration.
- En 2006, le projet STDF/113 se focalisait sur l'Appui à l'implantation du système HACCP dans les entreprises burundaises dont l'objectif était de rendre les produits du secteur agro-alimentaire beaucoup plus salubres et plus compétitifs par l'amélioration de la qualité avec notamment la mise en place d'un comité national CODEX.
- le programme régional MARKUP, mis en œuvre par ITC et qui couvre les filières thé et café. Le projet vise à améliorer la sensibilisation aux exigences du marché afin de renforcer la compétitivité des PME et de relier les secteurs du café et du thé aux chaînes de valeur. Cela comprend la formation des PME sur la conformité aux exigences du marché liées à la qualité, l'augmentation de la valeur ajoutée, l'amélioration de l'accès au financement pour les PME et le développement des liens d'exportation et d'investissement avec l'UE et la CAE. La conformité avec les exigences SPS est clé pour ces deux filières qui vont guider et servir d'exemple pour les autres filières d'exportation dont les fruits et légumes.

<https://www.intracen.org/projects/Market-Access-Upgrade-Programme/Burundi/>

- Le COLEACP est actif au Burundi à travers ses deux programmes d'assistance technique (FFM et FFM-SPS). En effet, la Commission Européenne a confié au COLEACP les programmes de coopération intitulés « Fit for Market : Strengthening competitiveness & sustainability of the ACP horticultural sector (FFM) » et « Fit For Market: Strengthening sanitary and phytosanitary systems of the ACP horticultural sector (FFM SPS) ». L'objectif global de ces programmes est de contribuer à réduire la pauvreté, améliorer la sécurité alimentaire et la sûreté alimentaire, et assurer une croissance inclusive et durable par le renforcement du secteur des exportations agroalimentaires des pays ACP. L'objectif spécifique de ces programmes est, dans un cadre durable, de garantir aux petits producteurs, groupes et organisations d'agriculteurs et MPME ACP, l'accès aux marchés de fruits et légumes internationaux et nationaux, en les aidant à tenir compte des exigences de ces marchés, notamment en matière de sécurité des aliments. Les résultats attendus de ces deux programmes sont totalement complémentaires et s'imbriquent parfaitement dans une mise en œuvre visant à renforcer les capacités en matière de sécurité sanitaire horticole et

de santé des plantes tant au niveau des acteurs du secteur privé (petits producteurs, groupes et organisations d'agriculteurs, MPME, etc.) qu'au niveau des autorités compétentes.

- Trade Mark East Africa est également présent au Burundi avec comme objectif l'amélioration de l'accès au marché avec un focus sur l'appui au secteur privé et l'équipement des laboratoires.
- Il existe au sein du Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de la Qualité, qui est l'organisme en charge de la normalisation de la qualité, un Comité (TC) qui travaille sur les normes pour les fruits et légumes ainsi que pour des produits transformés, et ce comité travaille également pour un projet d'harmonisation de ses activités avec celles de la Communauté Est Africaine (EAC).
A titre d'exemple pour les "Fresh fruits and vegetables", il existe au sein de la Communauté des normes sur les fruits frais transformés. Ces normes sont actualisées tous les 5 ans.

Ce PPG permettra d'identifier les besoins en matière de SPS au niveau du secteur privé et public de manière à orienter et prioriser les actions des projets/programmes existants et en préparation.

5. *Avezvous discuté de cette demande de PPG – ou du financement de la proposition de projet qui en résulterait – avec des donateurs potentiels (donateurs bilatéraux, multilatéraux, Cadre intégré renforcé, etc.)? Dans l'affirmative, donnez des précisions et indiquez les sources potentielles de financement du projet final. Voir la question n° 7, point g), de la Note d'orientation.*

Nous disposons de plusieurs sources de financement pour les projets qui seront élaborées grâce au DEP. Nous avons consulté les donateurs dans le cadre de la préparation de demande de DEP. Il en a résulté que nos donateurs dont Caritas Internationale Belgique approuvent totalement notre demande de DEP concernant l'établissement des priorités SPS.

En plus de Caritas International Belgique, il y a un autre potentiel donateur qui s'appelle « Search for Common Ground », un partenaire qui nous soutient dans la rédaction et publication du Magazine « INTEGE » qui a été mis en place par l'Inter Profession des Fruits du Burundi.

6. *Veillez expliquer brièvement en quoi les questions relatives à l'égalité hommes/femmes et à l'environnement sont pertinentes pour ce PPG et, s'il y a lieu, comment elles seront traitées.*

Au Burundi, l'agribusiness est beaucoup plus pratiqué par les femmes surtout le côté commercialisation. Dans le cadre de ses activités quotidiennes, l'Interprofession des Fruits du Burundi invite les acteurs de l'agribusiness à se regrouper dans des coopératives ou groupement préparatifs pour un plaidoyer et assistance technique plus efficace en leur faveur. Cet appui technique consiste pour la plu part de cas en renforcement de capacités relatif au bonnes pratiques de la production, conservation, transformation et commercialisation des produits horticoles. Les femmes et les jeunes étant les plus impliquées dans la plupart des activités génératrices de revenus en particulier dans les activités agricoles, nous avons mis en avant ce groupe de population de la société dans son mensuel "INTEGE Magazine" qui porte comme ligne éditoriale les femmes et les jeunes en Agribusiness (voir : www.intege.bi).

Plus particulièrement, dans le secteur horticole, les femmes occupent de nombreux emplois, notamment pour les opérations de cueillette et de conditionnement. La revalorisation du secteur horticole et le développement de la filière jouera un rôle essentiel dans la création d'emplois pour ces femmes.

Selon le Programme des nations unies pour le Développement (PNUD), dans "Environnement et énergie", le Burundi connaît une dégradation alarmante de son environnement du fait de la pression démographique importante dans un pays où de plus 90 pour cent de la population vit de l'agriculture. Cela se traduit par une surexploitation des terres, la dégradation des sols, la destruction des aires protégées et le déboisement. Si aucune mesure de protection n'est entreprise, la couverture forestière aura totalement disparu en 2040. Le PNUD accompagne les efforts du ministère de l'Eau, de l'environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme (MEEATU) ainsi que l'Institut national pour l'environnement et la conservation de la nature (INECN) dans leurs efforts. (cf. PNUD Burundi, Objectifs de développement Plus).

Des pratiques de production durables permettront de conserver les terres et d'assurer la pérennisation de la fertilité des sols. De telles pratiques se trouvent bien décrites dans le document stratégique pour le développement de l'horticulture au chapitre 6 dans la section intitulée : **ACTIONS POUR L'AXE «ENVIRONNEMENT ET CULTURES HORTICOLES»** L'objectif est de «Protéger l'environnement par le biais des cultures horticoles, un usage raisonné de l'eau et la protection des sols contre l'érosion».

En travaillant sur l'aspect SPS avec les producteurs, c'est le système de production dans son ensemble qui sera revu afin d'y intégrer de bonnes pratiques de production plus durables. En effet, pour limiter les problèmes sanitaires et phytosanitaires, le programme de lutte et de protection des cultures doit intégrer, outre les produits phytosanitaires, des pratiques de production durables qui permettent de préserver les sols mais également les ressources hydriques et donc d'assurer une production sur le long terme. On parle par exemple de promouvoir les compostières, les aménagements anti érosion, l'agro-écologie, l'agro-foresterie, l'intégration de l'agriculture et de l'élevage...

II. MISE EN ŒUVRE ET BUDGET

7. *Qui dirigera la mise en œuvre du PPG? Si vous souhaitez proposer des experts nationaux et/ou des consultants internationaux précis, veuillez joindre une copie de leur curriculum vitae et une liste de leurs réalisations (appendice 2). Si aucun nom n'est proposé, le STDF fournira une courte liste de consultants possibles en cas d'approbation du PPG.*

Experts proposés

Expert international :

Babacar SAMB (voir Cv en annexe) dispose d'une expérience internationale et multisectorielle dans la conception et le déploiement de programmes de renforcement des capacités des cadres et employés du secteur privé, ainsi que dans le renforcement des capacités des institutions gouvernementales et des acteurs de la société civile impliqués dans les problématiques de sécurité sanitaire des aliments. Son expérience de coordonnateur régional du Programme

EDES/COLEACP pendant 4 ans (www.coleacp.org/edes, programme de 29,5 millions d'euros financé par la Commission européenne) lui confère une connaissance approfondie du contexte et des spécificités des différents secteurs et chaînes de valeurs, en ce qui concerne notamment leurs besoins en compétences en lien avec les exigences réglementaires et les normes commerciales (régionales et internationales) ainsi que les enjeux du dialogue public-privé.

De manière spécifique, ces compétences principales portent sur :

- Analyse situationnelle (en ce compris les analyse sectorielle et chaînes de valeurs), élaboration de plans stratégiques et assistance technique pour leur mise en oeuvre ;
- Gestion de projets multi-partenariaux et management du changement (aux niveaux national et organisationnel) dans les chaînes de valeurs agricoles et agroalimentaires (agriculture, élevage et pêche) ;
- Ingénierie des compétences dans le domaine de la sécurité alimentaire en général et la sécurité sanitaire des aliments en particulier ;
- Audit, conseil, formation et accompagnement à la mise en place de systèmes de management de la qualité, HACCP, série des normes ISO 9001, ISO 22000, IFS ISO 17020, ISO 14000, ISO 26000 ...

Monsieur Babacar Samb est un expert international en matière de SPS. Il a réalisé plusieurs missions d'évaluation des besoins SPS et connaît les différents outils d'évaluation des besoins (PCE, outil COLEACP) et de priorisation (PIMA). Il est actif dans la filière horticole depuis de nombreuses années.

Experts nationaux

1. Jean RUTAKAMIZE

Monsieur Jean RUTAKAMIZE connaît parfaitement le milieu horticole du Burundi depuis de nombreuses années. Il a joué le rôle de Coordonnateur des activités dans une association de cultivateurs de légumes financée par l'Agence internationale américaine pour le développement (USAID) en milieu péri-urbain de Bujumbura (2012-2013).

Jean RUTAKAMIZE a assisté (2012-2113), en dehors de ses occupations professionnelles à l'aéroport international de Bujumbura, aux nombreuses séances du processus d'exportations des produits horticoles destinés à la vente en Europe, en particulier en France et en Belgique par l'Entreprise "DME EXPORTATIONS" certifiée "bio" pour exportation et parfois il se rendait sur les lieux de cultures des produits horticoles notamment dans les champs de légumes développés tout près de l'aéroport par cette même entreprise.

Il possède une expérience du secteur public qu'il a quitté le 31 janvier 2020 et du secteur privé pour avoir travaillé d'abord pendant presque près de trois décennies dans une entreprise paraétatique et avoir côtoyé pendant longtemps le responsable et les employés d'une entreprise totalement privée spécialisée dans l'export des produits horticoles.

Monsieur Jean RUTAKAMIZE s'intéresse personnellement aux travaux horticoles dans sa ferme autour de Bujumbura où il est planteur des arbres fruitiers.

2. Hamim Hamissi KAHONDOGORO

- Actuellement membre de la commission national SPS. Monsieur Hamisi KAHONDOGORO a été membre-rapporteur du groupe technique de travail dans les ateliers techniques d'élaboration de plan national de « Sécurité Sanitaire » du Burundi. Il a également dirigé un bon nombre de formation du domaine dont la « Formation sur les maladies et ravageurs des cultures ainsi que la manipulation des produits phytosanitaires » à l'intention des multiplicateurs de semences et vendeurs d'intrants appuyés dans le cadre de la « Convention de subside d'appui aux semenciers et autres vendeurs d'intrants dans le Moso ».
- En qualité d'expert international, il a fait des consultations commanditées par la FAO, en rapport avec les normes sanitaires et phytosanitaires à savoir :
 - Evaluation des Capacités Phytosanitaires de l'Organisation Nationale de la Protection des Végétaux du Madagascar ;
 - Appui technique pour une formation résidentielle des formateurs sur le système d'information SPS et les Trois Sœurs (CIPV, OIE et CODEX) en Union des Comores ;
 - Capacity Development Strategy of the Plant Protection Services from South Sudan;
 - Il a participé à l'évaluation des Capacités Phytosanitaires de l'Organisation Nationale de la Protection des Végétaux du Bénin.

8. *Dans le tableau ciaprès, veuillez décrire les principales activités qui devront être menées à bien dans le cadre du PPG et indiquer les personnes qui en auront la responsabilité. Donnez une estimation du budget nécessaire (par exemple pour les services d'experts nationaux/internationaux, les frais de déplacement et les indemnités journalières de subsistance des consultants, les réunions ou ateliers des parties prenantes, les dépenses générales de fonctionnement, etc.).*

Afin de mener à bien la mission, nous proposons d'utiliser l' « outil d'évaluation des besoins SPS » développé par le COLEACP. Cet outil permet, pour un pays donné, d'analyser la situation nationale par rapport à différents critères qui prennent en compte les processus et les systèmes nécessaires à l'opérationnalisation d'un système SPS au niveau des opérateurs privés et de l'autorité compétente.

L'outil d'évaluation des besoins SPS du COLEACP

L'outil est composé de 14 critères, répartis en quatre dimensions qui permettent de structurer l'évaluation du système SPS national. Ces dimensions sont :

- **l'amélioration de la Gouvernance du système SPS**, portant sur les mises à jour du cadre institutionnel relatives à l'organisation, le fonctionnement et le financement du système SPS
- **le renforcement des processus opérationnels**, concernant la conduite d'évaluation des risques ; l'organisation d'une gestion intégrée des risques qui implique les différentes parties prenantes (public, privé et société civile) ; la structuration et la gestion des services de contrôles officiels ; l'implantation de systèmes de management de la qualité chez les opérateurs privés intervenant notamment dans les filières de transformation artisanale de produits stratégiques destinés au marché local ; le renforcement des capacités des

laboratoires ; d'analyses et d'essais et l'organisation d'interventions d'urgence en cas de crise ;

- **l'amélioration du système de gestion des compétences** porte sur le renforcement des capacités des principaux acteurs (autorités compétentes, opérateurs privés et associations de consommateurs) à jouer leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre du plan d'amélioration du système SPS.
- **le renforcement des dynamiques de communication** et de relations à travers le développement de la concertation entre les parties prenantes et le système d'information et d'éducation des populations nationales sur les enjeux de sécurité sanitaire des aliments.

Une fois les critères évalués et quantifiés (niveau À, B, C et basique, moyen, élevé), la grille pourra servir:

- d'outil de communication et de réflexion entre les autorités nationales, seules ou en consultation avec les parties prenantes, afin de dresser un inventaire de l'état actuel d'une industrie alimentaire donnée dans un pays en matière de SPS. Il peut être utilisé pour systématiser les analyses, les formaliser et, par conséquent, d'assurer un dialogue fructueux avec les différentes autorités ou organisations internationales.
- Sur la base de l'analyse de la situation actuelle telle qu'elle est formalisée ci-dessus, le pays peut facilement construire une vision stratégique globale des changements à son système de sécurité alimentaire, ainsi qu'un plan stratégique progressif et subdiviser le travail en une série de sous-projets liés logiquement à chaque autres, et compatibles avec les ressources disponibles.
- D'outil de monitoring pour évaluer les progrès des programmes ainsi que la pertinence et l'efficacité de la politique nationale de sécurité alimentaire.

Résultats attendus

Suite à l'utilisation de l'outil SPS, il est attendu des experts :

- Une évaluation des besoins en matière SPS
 - Au niveau de l'autorité compétente en charge des aspects SPS (avec comme base les résultats du PCE réalisé en 2011-2013)
 - Au niveau des opérateurs privés (entreprises de productions/transformation, coopératives, groupements de producteurs, organisations professionnelles)
- L'identification des filières prioritaires (au niveau des fruits et légumes) et des actions prioritaires à mettre en œuvre par rapport à cette/ces filières
- L'élaboration de « fiches-actions » pour chaque action prioritaire identifiée. Ces fiches comprendront entre-autres les sections suivantes : titre de l'action, objectif spécifique, entité responsable, résultats attendus, déroulement des activités, indicateurs, budget estimatif.

Grâce à ces fiches actions, les parties prenantes pourront facilement élaborer des propositions de projets à soumettre aux bailleurs de fonds.

Le budget proposé est le suivant :

Activités	Responsables	PU x nb de jours (US\$)	Budget estimatif (US\$)

Collecte de données et consultation des parties prenantes (honoraire)	2 Consultants nationaux	US\$ 170 x 30j x2	10,200
Soutien pour mettre en œuvre l'Outil de diagnostic de systèmes SPS du COLEACP, encadrer le groupe de travail, rédiger le projet de rapport, animer les ateliers, discuter et valider les priorités avec les parties prenantes	Experts internationaux	Honoraire : US \$600 x 40 j	24,000
		Voyage international (2 missions) :	3,000
		Indemnité 20 jours (USD 200x/j à Bujumbura)	4,000
Rédaction des fiches actions	Expert international	Honoraires : US\$600 x 3 jours	1,800
Ateliers national (2) avec les parties prenantes du secteur public / privé, structures d'encadrements, recherche, universités, autres partenaires techniques et financiers, etc.	Expert international Consultant national		4,000
Autres dépenses (transport local, photocopies, etc.)			1,100
			48,100

Pièces jointes

Appendice 1: Lettres de soutien de chacune des organisations appuyant cette proposition.

Appendice 2: Curriculum vitae et dossiers des réalisations des consultants proposés pour la mise en œuvre de ce PPG.
